

Opérations concernées Personnes concernées (liste non exhaustive)	Cessions d'immeubles	Acquisition amiable, par adjudication ou par exercice du droit de préemption hors ZAD	Acquisition poursuivie par voie d'expropriation ou par exercice du droit de préemption en ZAD	Prises à bail : Tous types de baux (y compris avenants et renouvellements), location-vente
Services de l'État et ses établissements publics, personnes et organismes dépendant de l'État et de ses établissements publics		Tous les biens dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 €, hors droits et taxes	Aucun seuil : consultation obligatoire pour tous les biens	À partir de 24 000 € de loyer annuel, charges comprises
Collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics	Aucun seuil : Communes de plus de 2000 habitants, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes			
Personnes privées dépendant des collectivités locales, de leurs groupements et de leurs établissements publics				
Sociétés et offices HLM	Aucun seuil : Attention : les opérations réalisées entre deux organismes HLM ou entreprises en vue de l'accèsion à la propriété ne sont pas soumises à consultation			